

## FORMULES LOISIRS :

Loisir tous support

Loisir kayak / stand up paddle

Loisir kayak / stand up paddle race

### COORDONNEES DU SOCIETAIRE :

Monsieur  Madame  Date de naissance: |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|  
Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
Adresse habituelle \_\_\_\_\_  
Code postal : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| Ville : \_\_\_\_\_  
N° téléphone : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| N° Urgence: |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|  
E-mail : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| @|\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|  
(E-MAIL EN MAJUSCULE)  
 Je refuse de recevoir des informations de la part du YC Toulon.

### JE M'ENGAGE :

- ① A utiliser les services offerts par le YCT dans le cadre définie de la formule choisie afficher à l'accueil.
- ② A respecter les statuts et le règlement intérieur du Yacht Club de Toulon.
- ③ A faire obligatoirement parvenir au YCT, dûment complétée et signée l'attestation relative au contrat d'assurance FFV/MMA à propos des possibilités de garanties complémentaires (capitaux invalidité et décès plus importants), ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique du pratiquant, que je dois recevoir avec ma licence. En cas de non-respect de cette formalité je dégage l'YCT de toute responsabilité.
- ④ J'atteste de mon aptitude physique à la pratique des sports nautiques, de mon aptitude à plonger et à nager au moins 50 mètres.
- ⑤ J'atteste en tant responsable légal que (mon) ou (mes) enfant(s) de moins de treize ans de son ou (leurs) aptitude(s) physique à la pratique des sports nautiques, de (son) ou (leurs) aptitudes à plonger et à nager au moins 25 mètres.

Fait à: ..... le : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|  
Signature :

### ARTICLES DE LOI :

- Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat du YCT.
- Il est rappelé que conformément à l'Article L321-1, du code du sport, les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux. Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités.
- Le YCT rappelle que l'Article L321-4 du code du sport oblige les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- Le yacht club de Toulon décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de bris de lunettes, montres, bijoux.....



YC Toulon - Le Mourillon - Anse Tabarly - 83000 TOULON

☎ 04-94-46-63-18 - Fax 04-94-03-28-71

Site : [www.yctoulon.fr](http://www.yctoulon.fr) E-mail : [contact@yctoulon.fr](mailto:contact@yctoulon.fr)

